

# Le Petit Journal

Le Petit Journal

CHAQUE JOUR - 6 PAGES - 5 CENTIMES

Administration : 61, rue Lafayette

Les manuscrits ne sont pas rendus

5 CENTIMES

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ

5 CENTIMES

ABONNEMENTS

Le Petit Journal agricole, 5 cent. ~ La Mode du Petit Journal, 10 cent.

Le Petit Journal illustré de la Jeunesse, 10 cent.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

	SIX MOIS	UN AN
SEINE et SEINE-ET-OISE..	2 fr.	3 fr. 50
DÉPARTEMENTS.....	2 fr.	4 fr.
ÉTRANGER.....	2 50	5 fr.

Dix-neuvième Année

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 1908

Numéro 943



MADAME STEINHEIL DANS SA PRISON  
L'évocation d'une nuit tragique

## EXPLICATION DE NOS GRAVURES

### MADAME STEINHEIL DANS SA PRISON

L'évocation d'une nuit tragique

Cette nuit tragique, c'est celle du samedi 30 au dimanche 31 Mai 1908.

Le matin de ce dimanche-là, dans un hôtel particulier du quartier de Vaugirard, situé 6 bis, impasse Ronsin, on trouva le peintre Steinheil et sa belle-mère, Mme Japy, assassinés. Ils avaient été étranglés au moyen de cordelettes. D'autre part, Mme Steinheil gisait sur son lit, ligotée elle aussi et bâillonnée avec un tampon d'ouate. Le domestique, Rémy Couillard, logé dans les combles, découvrit le crime à six heures du matin. Il n'avait rien entendu.

Cette affaire étrange et mystérieuse passionna tout de suite l'opinion publique.

Des hypothèses plus ou moins romanesques furent mises en circulation. La police suivit plusieurs pistes qui ne donnèrent aucun résultat. Bientôt la curiosité populaire se ralentit. L'affaire semblait classée, oubliée, quand, spontanément, la veuve du peintre en ranima l'intérêt par des révélations fantaisistes et inattendues.

Après avoir raconté une histoire singulière de femme rousse et d'assassins vêtus de lévites, Mme Steinheil accusa formellement le valet de chambre, Rémy Couillard, puis le fils de sa cuisinière, Alexandre Wolff. L'enquête ne tarda pas à démontrer que ces accusations étaient dénuées de fondement.

Et c'est alors que la justice, mise en éveil par ces tergiversations et ces manœuvres tentées dans le but d'égarer ses recherches, inculpa la veuve du peintre de « complicité de meurtre par aide et assistance » et la fit arrêter.

L'intérêt fébrile qui, depuis lors, s'attache à toutes les phases de cette affaire sensationnelle n'a fait que croître. Les conditions d'existence de l'inculpée, ses relations mondaines, l'influence qu'elle exerçait par une sorte de charme fatal sur tous ceux qui l'approchaient, son intimité avec un grand personnage de l'Etat mort subitement en 1899, et le rôle qu'on lui attribue dans cette circonstance tragiquement historique, tout cela, joint à ses mensonges successifs et au mystère qu'elle semblait vouloir entretenir autour de l'assassinat de sa mère et de son mari, a porté au comble la curiosité publique.

Et l'on peut dire que l'affaire Steinheil occupera l'une des pages les plus palpitantes, les plus passionnantes de l'histoire des causes célèbres de tous les temps.

### BALLON ALLEMAND

#### ATTAQUÉ PAR DES COSAQUES

On n'accueille pas partout les aéronautes allemands avec la même bonne grâce. On sait que, depuis quelque temps, les ballons montés par des officiers allemands viennent en grand nombre atterrir sur notre sol.

Malgré la fréquence un peu indiscrette de ces excursions aériennes et de ces atterrissages en territoire français, on fait généralement aux aéronautes du pays voisin une réception cordiale.

Or, il n'en est pas de même en Russie.

Ces jours derniers, des cosaques de la frontière ont tiré une centaine de coups de feu sur un ballon allemand, bien qu'il eût hissé le drapeau national. L'aérostat, qui a été atteint à plusieurs reprises, était poussé, par le vent, vers la frontière russe, mais il planait encore sur le territoire allemand.

En jetant du lest, les aéronautes sont parvenus à se soustraire à de nouvelles attaques.

### VARIÉTÉ

## CAUSES SENSATIONNELLES

Les procès criminels et l'opinion publique. — Le goût du tragique et du mystérieux. — Marie Cappelle fut-elle innocente ou coupable ? — Victime d'une menteuse. — L'affaire La Roncière. — La prétendue fin tragique du comte de Choiseul-Praslin. — Les crimes de Troppmann. — Les causes sensationnelles de ce temps.

Une affaire criminelle, en partie énigmatique et mystérieuse, passionne en ce moment l'opinion publique. Une curiosité, qui ne va point sans quelque nervosité malade, s'attache à tous les propos d'une femme dont les mensonges successifs semblent faits pour exacerber ce goût du tragique et de l'inexpliqué qui est en nous.

Les gens qui font profession de philosopher à tout propos et de censurer la conduite de la masse, réproouvent tout haut cette frénésie de révélations scandaleuses qui tient la foule. Mais notez que ces gens-là sont les premiers qui, matin et soir, s'abattent sur les journaux et dévorent d'un œil avide les dernières informations sur l'affaire sensationnelle.

Et quand ils s'en sont bien repus, ils font le procès de nos mœurs actuelles.

Eh bien, il faut avoir le courage de le dire, nos mœurs actuelles n'ont rien de voir en tout ceci. Que le retentissement des crimes sensationnels soit plus grand qu'autre-

fois, ce n'est pas douteux ; mais cela tient aux progrès de l'information et au développement extraordinaire que le journalisme a pris de nos jours. A la vérité, on s'est passionné de tout temps pour les grands procès criminels, et surtout pour ceux dans lesquels l'imagination populaire pouvait trouver ample matière à hypothèses.

Je ne sais plus quel philosophe étranger disait des Français qu'ils sont un peuple fanatique de romans. L'observation est juste. Nous aimons les romans bien faits, passionnants. Or, il n'en est pas de mieux faits, de plus passionnants que les romans vécus. Voilà pourquoi nos pères ont eu, tout autant que nous-mêmes, la passion des causes judiciaires, et, en particulier, de celles qui comportaient quelque énigme et permettaient aux débordements d'imagination de se donner libre carrière.

Le pamphlétaire Sébastien Mercier qui, vers l'an 1780, dépeignait les mœurs de Paris, signalait déjà chez ses contemporains ce goût du romanesque et du mystérieux. Et il affirmait que, sur ce point, les femmes ne le cédaient en rien aux hommes.

Vous voyez que, depuis plus d'un siècle, il n'y a pas grand-chose de changé dans les habitudes de l'opinion publique.

Sans remonter aux grandes causes du passé, à l'affaire des Poisons, dans laquelle fut compromise une favorite royale ; à celle du Collier, qui faillit entraîner la perte d'une reine, il suffit de passer en revue quelques-uns des procès sensationnels du dernier siècle pour réveiller le souvenir des passions qu'ils déchaînèrent parmi la foule.

Il en est un, notamment, sur lequel, après plus de soixante ans, l'opinion n'est pas encore fixée définitivement. C'est celui de Marie Cappelle, femme Lafarge. Marie Cappelle fut-elle coupable ? Fut-elle innocente ?... Empoisonna-t-elle son mari ?... Ne l'empoisonna-t-elle pas ? Un savant illustre, Orfila, dit oui. Un autre savant, plus illustre encore, Raspail, dit non. Il y a encore aujourd'hui des partisans de l'innocence. L'an dernier, un député commença une campagne pour la révision du procès. Et voici cinquante-six ans que l'héroïne de ce procès sensationnel est morte.

Jugez, par ce seul fait, de l'émotion que causa cette affaire lorsqu'elle fut jugée. Par les incidents bizarres et multiples qui l'accompagnèrent, par les séductions de l'accusée, elle offre quelques points de ressemblance avec celle qui passionne en ce moment l'opinion, mais je doute que l'affaire Steinheil enfievre les imaginations autant que l'affaire Lafarge les enfievrera.

La France se sépara alors en deux camps bien tranchés : les partisans de la culpabilité et ceux de l'innocence. Tout le monde avait là-dessus une opinion. Des époux se brouillèrent, des frères se traitèrent en ennemis parce qu'ils n'étaient pas d'accord sur le cas de Mme Lafarge. Tous les sentimentaux, tous les féministes étaient convaincus de l'innocence de l'accusée. Ils clamaient leur conviction avec une ardeur extraordinaire, et ils tenaient à se faire connaître de celle dont la cause les passionnait. Pendant les quinze mois que dura le procès, Mme Lafarge ne reçut pas moins de six mille lettres dans sa prison.

On a beaucoup parlé, ces temps derniers, au sujet de Mme Steinheil, de l'hystérie et de cet état morbide qui pousse un être, en apparence sain d'esprit, à accumuler mensonges sur mensonges et à accuser des innocents.

A ce propos, je crois qu'il est intéressant de rappeler le souvenir d'une affaire qui, six ans avant le procès Lafarge, avait également ému l'opinion, et qui, pour n'avoir pas eu un retentissement aussi considérable que celui-ci, vaut cependant d'être résumée ici.

Elle prend, en effet, par les circonstances présentes, comme un regain d'actualité.

Je veux parler de l'affaire La Roncière. Donc, à cette époque — c'est-à-dire en 1834 — l'Ecole de Saumur était commandée par le général de Morell, qui y vivait avec sa femme et sa fille Marie.

A plusieurs reprises, celles-ci avaient reçu d'étranges lettres signées E. de La R... remplies de menaces contre la jeune fille.

« Ma haine ôtera tout bonheur à la vie de Marie, disaient la plupart de ces lettres. La mort serait pour elle un grand bienfait, car sa vie sera toujours misérable et tourmentée. »

Un officier, qui fréquentait la maison du général, recevait également des lettres, signées des mêmes initiales, où on lui disait : « Je veux troubler le bonheur de la famille Morell et le vôtre », et dans lesquelles la jeune fille qui, disait-on, lui était fiancée, était menacée de mort.

Or, le 24 Septembre de cette année, au milieu de la nuit, Mlle Marie de Morell arriva, épouvantée, dans la chambre qu'occupait, auprès de la sienne, sa gouvernante anglaise, et, l'ayant réveillée par ses cris, elle lui fit un étrange récit.

Un homme, disait-elle, venait de pénétrer chez elle par escalade. Il avait brisé un carreau, passé le bras et tourné l'espagnollette. Puis, la fenêtre ouverte, il s'était jeté sur elle, l'avait précipitée à terre, frappée d'un coup de couteau. Elle avait appelé. Alors l'homme s'était enfui, laissant toutefois, sur un meuble, une lettre adressée à Mme de Morell et dans laquelle il disait : « Tout le monde saura la honte de votre fille... » La lettre était signée, comme les autres : Em. de La R... Et Mlle de Morell déclarait qu'elle avait parfaitement recon-

nu dans son agresseur le lieutenant Emile de La Roncière.

Le général porta plainte et le lieutenant de La Roncière fut arrêté.

Mais l'instruction du procès révéla d'étranges choses. D'abord, on apprit que Mlle de Morell était sujette, suivant les termes mêmes des médecins, « à des accès d'hystérie avec leur cortège de névroses des fonctions cérébrales et des sens » ; elle avait des hallucinations fréquentes, des crises cataleptiques. Mais la justice, en ce temps-là, tenait peu de compte de l'état mental des accusateurs ou des accusés. Elle passa outre à ces constatations médicales.

D'autre part, il fut démontré que l'escalade de la fenêtre de la jeune fille eût été tout à fait impossible sans une échelle de corde. Et la muraille ne portait pas la moindre trace de frottement. On constata également que le carreau avait été cassé du dedans et non du dehors.

De plus, les experts auxquels avaient été remises les lettres de menaces signées Em. de La R... déclarèrent que ces lettres n'étaient pas de l'écriture du lieutenant, mais bien de l'écriture de Mlle de Morell elle-même.

Enfin, La Roncière apporta un alibi formel. Une personne avec laquelle il s'était trouvé la nuit de l'attentat prétendit avoir été témoin devant le jury.

Et pourtant toutes ces preuves ne tinrent pas devant l'accusation d'une petite fille détraquée. L'un des avocats de la famille de Morell avait déclaré ceci : « Il faut que La Roncière soit reconnu coupable, ou bien Mlle de Morell sera à jamais convaincue de mensonge et de calomnie. »

Et La Roncière fut reconnu coupable. Les jurés poussaient un peu loin le souci de leur galanterie. Il eût été plus simple de ne point taxer Mlle de Morell de calomnie, mais de reconnaître en elle une malheureuse démente atteinte de la folie de la persécution et du mensonge.

On évita, au contraire, et durant tout le cours du procès, de faire la moindre allusion à l'état d'hystérie de la plaignante. Mais les jurés, cependant, eurent quelques scrupules. Ils accordèrent des circonstances atténuantes. La Roncière fut condamné à dix ans de réclusion.

Et, ce qu'il y a d'abominable, c'est qu'il les fit, ces dix années de prison. Et que, les ayant faites, il lui fallut encore attendre quatre ans avant que son procès fût révisé. C'est seulement en 1849 qu'on se décida à le réhabiliter.

Si par aventure vous lisez ceci, ô Rémy Couillard, félicitez-vous que la justice soit aujourd'hui plus scrupuleuse, plus attentive aux avis de la science, et réjouissez-vous à la pensée que, pour envoyer les gens au bagne, on ne se contente plus, à présent, d'accepter les yeux fermés les accusations d'une femme détraquée par la névrose ou affolée par le sentiment de sa propre culpabilité !

Il faudrait un volume pour résumer seulement toutes les causes sensationnelles qui, depuis un demi-siècle, ont passionné l'opinion. Contentons-nous de rappeler en deux mots quelques-unes des plus étranges ou des plus mystérieuses.

Parmi celles qui rentrent dans cette seconde catégorie, il faut citer la fameuse affaire Choiseul-Praslin.

Le duc de Praslin, fils du pair de France, était accusé d'avoir assassiné sa femme, fille du maréchal Sébastiani. Le crime fut commis au mois de Juin 1847, à l'hôtel Sébastiani, rue du Faubourg-Saint-Honoré, et quelque temps après, pour échapper à l'ignominie d'une condamnation qui ne faisait pas de doute — et peut-être à l'échafaud — le duc s'empoisonnait dans sa prison en avalant de l'arsenic. Mais jamais l'opinion publique ne ratifia la version de ce suicide, et l'on persista à croire que, pendant qu'à Paris le gouvernement de Louis-Philippe jouait la comédie des funérailles, le duc, bien vivant, se réfugiait en Angleterre.

Or, il y a trois ans, un de nos confrères retrouva un nommé Paulmier, qui avait été grognon et piqueur chez le comte de Praslin et qui s'y trouvait encore au moment de sa prétendue fin tragique. Et voici ce que ce Paulmier lui raconta :

« Quelques années après ce triste événement — c'était vers 1853 — je traversais la rue de Rivoli avec un de mes cousins, qui fut également longtemps domestique à l'hôtel de Praslin, lorsque je me trouvai subitement face à face avec le duc, qui était censé reposer au cimetière du Sud :

« — Approche-toi, dis-je aussitôt à mon parent, et examine ce monsieur. »

« Ce dernier fit un brusque mouvement de surprise :

« — C'est monsieur le duc ! s'écria-t-il, stupéfié ; je le reconnais formellement ; aucune erreur n'est possible. »

« — Tais-toi, lui dis-je aussitôt, ce ne sont point là nos affaires. »

Cinquante-huit ans après le célèbre procès, cette petite anecdote tendrait à prouver guère lorsqu'elle refusait d'ajouter foi au suicide du duc de Praslin, assassin de sa femme.

Mais le crime le plus retentissant et le plus monstrueux du dernier siècle est cette affaire Troppmann qui, à la fin de 1869, excita le plus poignant intérêt et dont le souvenir n'est pas encore effacé.

Aucune autre affaire, depuis lors, ne passionna autant et plus longtemps l'opinion, ni l'affaire Gouffé, ni l'affaire Pranzini, ni

l'affaire Prado, qui furent pourtant, au premier chef, des crimes sensationnels.

Plus près de nous, cependant, deux affaires ont soulevé l'horreur générale et secoué la sensibilité populaire par le fait que les victimes étaient des enfants et que ces crimes avaient un caractère d'abominable atrocité.

L'affreux attentat de Soleiland et la série de meurtres accomplis sur des enfants par Jeanne Weber compteront, entre tous les crimes de cette époque, parmi ceux qui ont le plus légitimement enfiévré l'opinion.

Mais en toute affaire, l'énigme, le mystère sont les éléments principaux qui déterminent communément l'intérêt populaire et font naître cette soif de savoir, cette fièvre qui s'empare de la foule, cette curiosité effrénée qui s'attache aux moindres détails et crée le procès fameux.

Et c'est pourquoi cette affaire Steinheil a troublé si profondément les imaginations par ses côtés romanesques et ses obscurités.

Ernest LAUR.

### LA SEMAINE FANTAISISTE

## MANCHONS

Dès que l'on sent dans la rue,  
Accourue,  
La bise des froids hivers  
Et qu'apparaissent hermine,  
Zibeline,  
Astrakan et menu vair ;  
Dès qu'à la saison des brumes  
Et des rhumes,  
Pauvres hommes, nous touchons,  
Des flans profonds d'une armoire  
Sombre et noire,  
Madame sort son manchon.  
Le manchon ! — Etrange chose,  
Je suppose  
Inventée au temps passé  
Par un démon plein de ruse  
Qui s'amuse  
D'avoir été si rusé.  
Car ils sont d'une splendide  
Et candide  
Naïveté les humains  
Croyant que cet ustensile  
N'est utile  
Qu'à tenir bien chaud aux mains.  
Sans doute, nos élégantes,  
Qui se gantent  
De « six et quart » ou plus, ont  
Soin d'enfourer leurs menottes  
En pelotes  
A l'intérieur du manchon.  
Mais cet être énigmatique  
Et pratique,  
A Londres comme à Paris,  
Sert à bien d'autres usages,  
Fous ou sages,  
Qu'ignorent tous les maris.  
Pour réparer les outrages  
Pleins de rage  
Du temps, ce vieux malappris,  
Il contient cent choses mièvres :  
Rouge aux lèvres,  
Flacons et poudre de riz.  
Puis il sert de boîte à lettres  
Pour permettre  
A madame d'échanger  
Billets doux et poulets tendres  
Sans attendre  
Et sans courir de danger.  
Quelquefois enfin, que dis-je ?  
Ce prodige  
Sert de niche au petit chien  
Que l'on soigne, que l'on aime  
Et que même  
On préfère à maint chrétien.  
Mais, pour tenir sans ambages  
Ce bagage,  
Cette trousse aux flans velus  
Se voit certes condamnée,  
Chaque année,  
A grandir de plus en plus.  
Or, on les choisit énormes  
Et de forme  
Inusitée aujourd'hui.  
Sont-ce des économies ?  
O m'amie !  
Par toi j'en veux être instruit.  
Et puisque ma joie est d'être,  
Moi, ton maître,  
Près de toi comme un bichon,  
Rends-moi heureux comme un prince !  
Je suis mince :  
Cache-moi dans ton manchon !

CLAUDIN.

## La maison

Sur le soir, comme les employés venaient de partir et que le père Joiveau, ses livres rangés, le gaz baissé, retirait ses manches de lustrine, M. Adhémar, le patron, entra dans le bureau. Il était en habit, la boutonnière fleurie.

— Restez un peu, papa Joiveau... Nous avons à causer.

Il dit cela lentement, comme préoccupé, lui d'ordinaire si fringant et si insouciant. Le vieux ralluma le gaz, sans une parole. Puis il s'assit, et remarqua que le patron était un peu pâle. Pourtant, M. Adhémar voulut prendre un ton dégagé, et ce fut presque avec légèreté qu'il demanda :

— Eh bien ! papa Joiveau, où en sommes-nous ?

Le vieux devint très grave.